

Mairie de
NANS-SOUS-SAINTE-ANNE
10 Grande Rue – 25330
Tél.Fax. : 03.81.86.53.31
E-Mail : mairie.nans-sous-sainte-anne@wanadoo.fr

Nans-sous-Sainte-Anne, le 30 juillet 2020

**à Monsieur le préfet du Jura
Bureau de la Coordination Interministé-
rielle et de l'Environnement
8 rue de la Préfecture
39 000 Lons-le-Saunier**

Objet : Consultation du public pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud – LEMUY (39)

Monsieur le Préfet,

Par le présent courrier, je souhaite exprimer un avis très défavorable quant à l'installation d'une centrale d'enrobage à chaud sur le territoire communal de Lemuy (39), objet de la présente consultation du public par vos services. A l'heure où la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité semble être une priorité nationale, je suis consterné que de tels projets puissent encore être mis à la consultation du public par vos services sans une prise en compte sérieuse des risques environnementaux, notamment vis-à-vis des incidences sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

En effet, à la lecture du dossier de demande d'enregistrement produit par Enviroma, le contexte hydrogéologique karstique est totalement occulté. Or, le secteur de Lemuy, et plus globalement du Haut-Lison, est connu et documenté de longue date (*cf carte des traçages hydrogéologiques ci-jointe*) pour être situé sur un relief karstique très tourmenté, avec de nombreuses failles et pertes répertoriées, qui aboutissent toutes, plus ou moins rapidement par des transferts souterrains et sans filtration par les sols, à la source du Lison à Nans-sous-Sainte-Anne (25). Il est donc évident que les eaux de ruissellement issues du site de la future centrale d'enrobage à chaud de Lemuy (rejetées dans un fossé d'après le rapport produit par Enviroma) rejoindront la source du Lison avec des risques de pollutions chroniques (eaux de ruissellement chargées en HAP, hydrocarbures, métaux lourds, etc ...) des eaux du Lison (affluent de la Loue). Sans compter les risques en cas de pollutions accidentelles.

Par conséquent, ce projet participera encore à aggraver la qualité générale des eaux du territoire Loue-Lison déjà fortement dégradée par les rejets domestiques et industriels insuffisamment traités et par les activités agricoles de plus en plus intensives en provenance des bassins versants karstiques. Je vous rappelle également que la source du Lison est un site classé au titre des paysages et présentant un fort attrait touristique reconnu au niveau régional.

Certes, le projet prévoit la mise en place d'un séparateur à hydrocarbures mais il est connu que ces dispositifs sont peu fonctionnels et très dépendants de leur entretien. Le rapport produit par Enviroma ne précise d'ailleurs pas les rendements épuratoires et les abattements d'un tel équipement. Qui vérifiera la fonctionnalité et les rendements épuratoires de cet équipement ? Les résultats de ces éventuels contrôles seront ils transmis aux communes riveraines ?

Sur le plan réglementaire, il est surprenant que ce projet ne soit pas soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. En effet, bien que la surface imperméabilisée par le projet serait de l'ordre de 7 000 m², le site sera aménagé sur près de 2,9 ha au total. La rubrique 2.1.5.0 de la Loi sur l'Eau précise pourtant que « les rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, dont la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin versant dont les écoulements sont interceptés par le projet » sont soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau au-delà d'une surface de 1ha.

Les eaux de ruissellements et pluviales qui rejoindront le milieu récepteur ne se limiteront donc pas aux seuls 7 000 m² imperméabilisés.

De plus, et malgré ce qui est indiqué dans le rapport Enviroma (cf page 17), la perte des surfaces imperméabilisées n'est pas compensée ; ce projet n'est donc pas conforme avec les priorités du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée et du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue.

Enfin, de nombreuses insuffisances sont relevées par rapport à la prise en compte des milieux naturels. En effet, le territoire communal de Lemuy est concerné par de nombreuses zones humides figurant à l'inventaire régional des zones humides et dont certaines figurent en ZNIEFF de type I.

Plus grave encore, les incidences du projet sur le site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison » (FR 4312009 et FR 4301291) situé plus en aval, ne sont pas abordées. Or, comme nous l'avons montré précédemment, les rejets des eaux de ruissellement du projet vont rejoindre inévitablement, via les circulations souterraines, la source du Lison à Nans-sous-Sainte-Anne. Quelles sont les incidences des pollutions chroniques issues des rejets du projet sur l'état de conservation des habitats (« eaux courantes à renoncules flottantes ») et des espèces aquatiques (Chabot, Blageon, Toxostome et Apron du Rhône) reconnus d'intérêt communautaire (figurant aux annexes I et II de la directive « Habitats ») et à l'origine de la désignation du site de la « Vallées de la Loue et du Lison » dans le réseau européen Natura 2000 ?

Pourquoi le pétitionnaire n'a-t-il pas produit une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 comme le prévoit le Code de l'Environnement ?

Au vu de la sensibilité karstique du bassin versant du haut-Lison et des incidences prévisibles du projet sur les milieux aquatiques, par ailleurs déjà très fragilisés par les activités humaines et les changements climatiques, l'implantation d'un tel projet sur la commune de Lemuy n'apparaît pas réaliste et serait contradictoire avec les préoccupations environnementales actuelles.

En vous remerciant par avance de bien vouloir verser ces éléments au dossier de la présente consultation publique, je vous prie de bien vouloir agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le maire
Emmanuel Cretin



Copie à :

- Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau
- Monsieur le Président de l'Epave Haut-Doubs Haute-Loue
- Monsieur le directeur régional de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté